



Ville de  
**Rixheim**

28, rue Zuber - B. P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX  
Téléphone: 03 89 64 59 59  
Télécopie: 03 89 44 47 07  
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL  
secretariat.general@rixheim.fr

## ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

**121/SG/2026**

Le Maire de la Ville de Rixheim,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-19

---

### ARRETE :

---

#### **ARTICLE 1**

Délégation de signature est donnée à **M. Lionel REINHART**, chef du Centre Technique Municipal, pour l'attribution suivante :

- Bons de commande inférieurs à 1 000 €.

#### **ARTICLE 2**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

#### **ARTICLE 3 :**

Madame le Maire de la Ville de RIXHEIM est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- ⇒ Monsieur Lionel REINHART
- ⇒ Dossier personnel
- ⇒ Recueil des actes administratifs.

Fait à RIXHEIM, le 23 mars 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Notifié à l'intéressé le : 24 mars 2026  
Signature :

